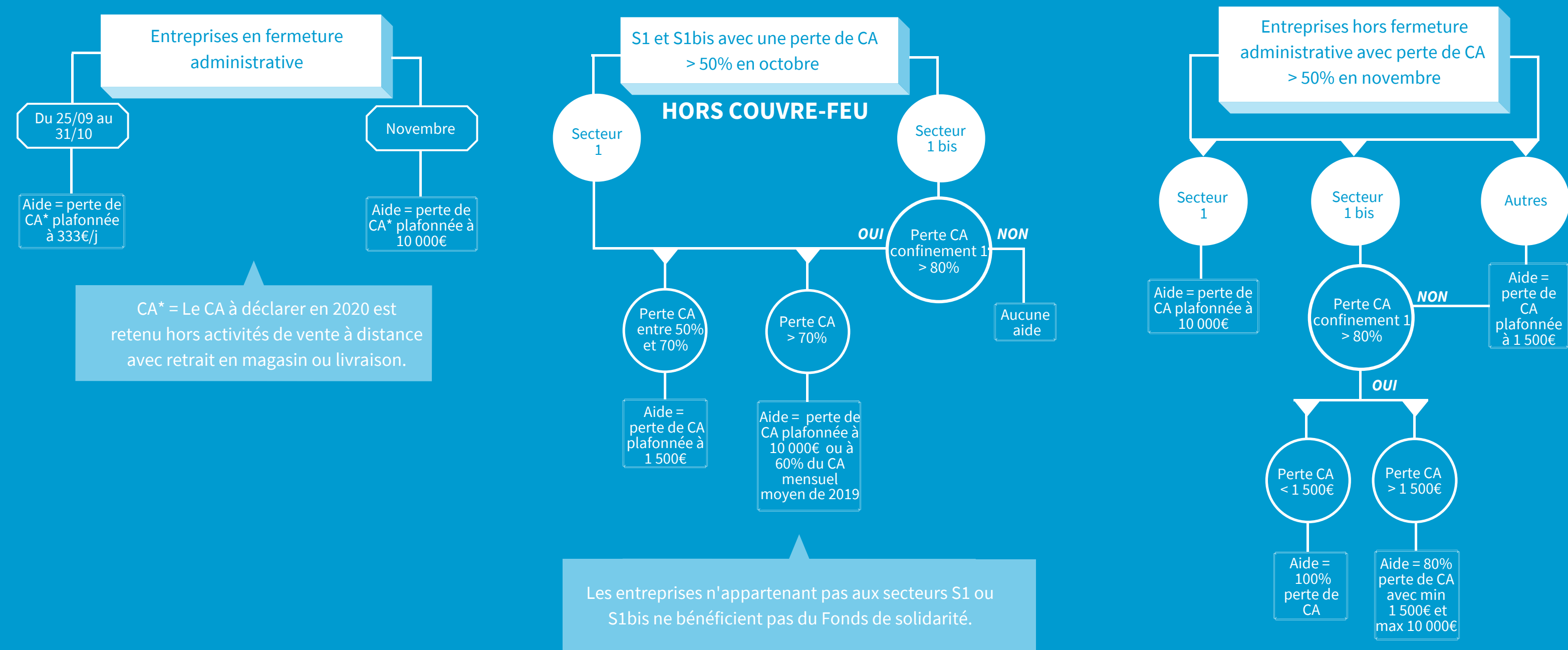


FONDS DE SOLIDARITÉ

VOLET 1



*Confinement 1 = Période de confinement 1, du 15 mars au 15 mai.

Le cas des entreprises en zone de couvre-feu n'est pas traité dans le présent document.